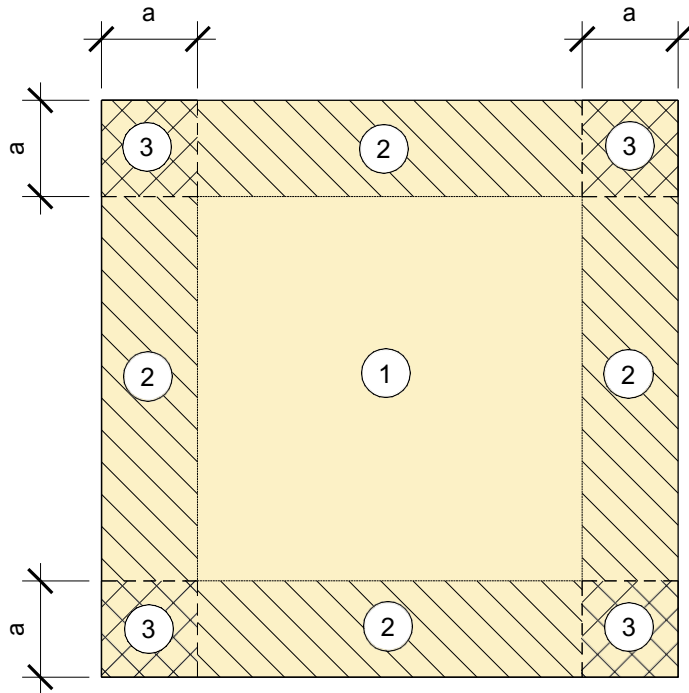


1 – CHAMP
2 – PÉRIMÈTRE
3 – COINS (a)



REMARQUES :

1. Le CHAMP est la partie centrale du toit.
2. La largeur du PÉRIMÈTRE est la plus petite des deux dimensions suivantes : 10 % du côté le plus court du plan, ou 40 % de la hauteur du toit, mais jamais moins de 4 % du côté le plus court du plan, ou moins de 3 pieds (1 m).
3. Les COINS (a) sont les intersections du PÉRIMÈTRE.
4. Selon la norme ASCE-7, les COINS peuvent être traités comme des PÉRIMÈTRES si un parapet continu d'une hauteur minimale de 36 po (1 m) au-dessus du platelage du toit est présent sur tous les côtés du toit.
5. Si une partie quelconque d'un panneau d'isolation se trouve à l'intérieur d'un PÉRIMÈTRE ou d'un COIN, la fixation de l'ensemble du panneau doit être renforcée.

**ZONES DE TOITURE,
HAUTEUR DE TOIT DE 60 pi OU MOINS**

RZ-1



COMMERCIALE®

Spécifiez en toute Confiance.